

**Présents:** Mmes Michèle DASNOY, Ghislaine LARTIGUE, Sandrine ROCCHIETTI, Nathalie ROSSI, M Patrick CREMA, Guillaume LEJEUNE, Damien NOGUES, Alain PERRY, Jean-Marie ROBERT, M Philippe ROCCHIETTI.

**1- Retour d'information sur les commissions de l'agglomération d'Agen**

Plusieurs commissions, bureaux et conseils d'agglomération ont eu lieu depuis le dernier conseil municipal : Chacun des participants à ces commissions a présenté les points importants concernant la commune.

**2- Sécurisation du carrefour du château Saint Philipp**

M Alain PERRY ne prend pas part aux délibérations.

Le carrefour au niveau du château Saint Philipp, entre la RD 114 et la route de Garonne qui va en direction de Sauveterre Saint Denis, est très dangereux.

En effet, les usagers qui viennent de Sauveterre ont très peu de visibilité à gauche lorsqu'ils souhaitent traverser le carrefour. Même si la vitesse est limitée à 50 km/h sur la route départementale, celle-ci n'est pas toujours respectée et la traversée du carrefour doit se faire sans hésitation sous peine de risquer l'accident.

Nous avons construit un projet de déviation qui permet de déporter ce carrefour dans un endroit où la visibilité devient satisfaisante.

Pour cela, la route emprunterait la piste actuellement utilisée par les camions de l'entreprise ESBTP pour exploiter une gravière et traverserait un terrain en friche entre la piste et la route de Sauveterre.

L'entreprise ESBTP à qui appartient la piste est prête à la céder pour un euro symbolique à la commune.

Le propriétaire de la friche est vendeur de son terrain.

Les services de l'Agglomération d'Agen assureraient l'assistance à maîtrise d'ouvrage du projet. Dans ce cadre, ils ont réalisé une première estimation du coût des travaux.

Ce projet doit se construire au 1er semestre 2022 pour lancer les appels d'offre et réaliser les travaux au second semestre 2022 et en 2023.

Le coût des travaux estimé est de 107 000 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Organisme	montant
Conseil départemental	30 500 €
DETR	32 100 €
FST	22 200 €
Commune	22 200 €
<b>Total</b>	<b>107 000 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des votants (hors M PERRY donc) décide :

- d'autoriser M le Maire à solliciter le FST et à signer tous les documents liés à cette opération,
- d'autoriser M le Maire à solliciter la DETR et à signer tous les documents liés à cette opération,
- d'autoriser M le Maire à solliciter le Conseil Départemental et à signer tous les documents liés à cette opération.

### **3- Recrutement d'un agent recenseur**

Le recensement de la population sera réalisé du 20 janvier au 19 février 2022.

La coordinatrice sera Françoise VIGNAUX, notre secrétaire de mairie.

Il faut ouvrir 1 emploi de vacataire pour assurer les opérations de recensement auprès de la population. Cet agent sera rémunéré sur la base d'une indemnité forfaitaire correspondant à la valeur d'un SMIC déterminée au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cet emploi sera occupé par M Serge NICOLOTTO.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ouvrir cet emploi avec la rémunération associée.

### **4- Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe**

Il est nécessaire de créer à compter du 04/01/2022 un emploi permanent de secrétaire de mairie à temps partiel, pour 14 heures hebdomadaires, en référence à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, dans le grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, de la catégorie C.


Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'autoriser M le Maire à procéder à cette création.

### **5- Divers**

Terega:

Cette entreprise est chargée de trouver un cheminement pour une nouvelle conduite de gaz haute pression afin de remplacer l'ancienne qui est obsolète.

La commune lui a fourni un plan avec tous les obstacles potentiels tels que les gravières, les vergers, les zones constructibles, etc.

Michèle DASNOY	
Ghislaine LARTIGUE	
Sandrine ROCCHIETTI	
Nathalie ROSSI	
Patrick CREMA	
Guillaume LEJEUNE	
Damien NOGUES	
Alain PERRY	
Jean-Marie ROBERT	
Philippe ROCCHIETTI	